

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

28

Nombre de votants :

28

Date de convocation :

15 décembre 2017

Date d'affichage :

28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **21 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

absent aux questions n° 1 et 28

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

absente

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : François PRADEAU

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 DECEMBRE 2017**

QUESTION N° 11

OBJET : Ancienne Maison d'arrêt de Riom : exercice du droit de priorité

RAPPORTEUR : Jacques LAMY

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 5 décembre 2017

L'Etat a informé la communauté de communes Riom Limagne et Volcans, le 22 novembre dernier, de son projet de vendre l'ancienne maison d'Arrêt de Riom, située 5 Place des Martyrs de la Résistance, cadastrée section AV n°126-127 et 128 pour une surface totale de 5867 m².

En application des articles L 240-1 à L 240-3 du code de l'urbanisme, qui accordent aux communautés de communes, compétentes en matière d'urbanisme, une priorité d'acquisition des biens de l'Etat, celui-ci propose une acquisition du bien pour la somme de 230 0000 €, correspondant à l'évaluation du service des Domaines.

La commune de Riom est intéressée par ce bien pour réaliser un parking ce qui répond aux objectifs prévus par l'article L 300-1 du code de l'urbanisme. Aussi, il convient de solliciter la communauté de communes afin qu'elle délègue le droit de priorité dont elle est détentrice à l'EPF-SMAF, pour le compte de la commune de Riom, celle-ci s'engageant à rembourser les annuités correspondantes.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **solliciter Riom Limagne et Volcans afin qu'elle délègue le droit de priorité dont elle est détentrice à l'EPF-SMAF, pour le compte de la commune de Riom, afin d'acquérir les biens cadastrés AV 126, 127 et 128, au prix proposé de 230 000 €,**
- **engager la commune de Riom à rembourser à l'EPF-SMAF les annuités correspondant à cette acquisition,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes nécessités par la présente délibération.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL